



CHARTRE DU RESEAU

Fiche d'identité du réseau :

Nom du réseau : Réseau Mucoviscidose Nord/Pas de Calais

Numéro du réseau : 960310282

Organisme promoteur :

Nom : CHRU DE LILLE

Statut : Etablissement Public de Santé

Adresse : 2 avenue Oscar Lambret – 59037 LILLE CEDEX

Représentant légal :

Nom : DELMOTTE

Prénom : Didier

Tél. : 03.20.44.41.43

E-mail : ddelmotte@chru-lille.fr

Contact au réseau :

Tél. : 03.20.44.59.62 poste 38853

E-mail : r-muco5962@chru-lille.fr

Zone géographique couverte à ce jour par le réseau :

Région Nord/Pas de Calais

Domaine d'intervention :

Suivi des patients atteints de mucoviscidose

Objectif général poursuivi par le réseau :

Le Réseau Mucoviscidose Nord/Pas-de-Calais participe à l'amélioration de la prise en charge globale des patients atteints de mucoviscidose suivis dans la région. Ses objectifs principaux sont :

- d'améliorer la qualité et la continuité des soins à l'hôpital et en ville,
- d'obtenir des gains de santé pour les patients, et de qualité de vie pour les patients et leur famille,
- d'harmoniser cette prise en charge,
- d'aider à la communication et à la circulation de l'information.

Sommaire :

ARTICLE 1 – MODALITES D'ENTREE ET DE SORTIE DU RESEAU	2
ARTICLE 2 – ROLE RESPECTIF DES INTERVENANTS, MODALITES DE COORDINATION.....	2
ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS ET DROITS DES ADHERENTS DU RESEAU.....	4
ARTICLE 4 – OPTIMISATION DE LA PRISE EN CHARGE ET ACTIONS DE FORMATION.....	5
ARTICLE 5 – MODALITES DE PARTAGE DE L'INFORMATION.....	6
ARTICLE 6 – EVALUATION	6
ARTICLE 7 – ANNEXES	7

ARTICLE 1 – MODALITES D'ENTREE ET DE SORTIE DU RESEAU

1/ Patients

a) Adhésion

Le réseau n'a pas instauré de critères d'exclusion des patients. Ainsi, tous les patients et parents de patients mineurs suivis dans un CRCM de la région sont systématiquement adhérents sauf opposition expresse par envoi d'un simple courrier à leur médecin référent au CRCM. Une note d'information est remise à chaque patient ou parent de patient mineur et un affichage est réalisé au sein des CRCM.

Si une prise en charge spécifique individualisée est envisagée dans le cadre du réseau (ex : prise en charge par un éducateur sportif du réseau), un accord préalable sera signé par le patient conformément au décret n°2002-1463 du 17 décembre 2002.

b) Sortie du réseau

Chaque patient adhérent au réseau peut s'en désengager en informant par écrit le réseau.

2/ Professionnels

a) Adhésion

Le réseau est ouvert aux professionnels de santé, personnes morales ou physiques, de droit public ou privé, à orientation sanitaire ou médico-sociale, participant à la prise en charge au sein du Réseau Mucoviscidose Nord / Pas-de-Calais, à quelque étape que ce soit, dans le passé, le présent ou le futur, des patients atteints de mucoviscidose et partageant les objectifs du réseau.

La participation au réseau est une démarche volontaire, individuelle, non exclusive, fondée sur la confiance et le respect mutuel des intervenants. Elle prend effet à la signature de la convention pour les établissements et organismes et de la charte (document d'adhésion à la charte) pour les professionnels indépendants.

b) Exclusion d'un adhérent

Un manquement grave ou des manquements répétés à la charte ainsi que des troubles graves dans le fonctionnement du réseau peuvent entraîner l'exclusion d'un membre. Le comité de coordination instruit et se prononce sur le dossier d'exclusion.

c) Sortie du réseau

Chaque adhérent institutionnel ou individuel du réseau peut s'en désengager en informant par écrit le comité de coordination moyennant un préavis adressé au coordonnateur un mois au moins avant la fin de l'année civile.

En cas de mise à disposition d'équipements par le réseau au membre démissionnaire, celui-ci s'engage à les restituer pour la fin du préavis de son retrait.

La démission d'un membre donne lieu à la modification de la liste officielle des adhérents.

Tout adhérent qui s'est désengagé ou qui a été exclu perd la capacité de se prévaloir de son appartenance au réseau.

ARTICLE 2 – ROLE RESPECTIF DES INTERVENANTS, MODALITES DE COORDINATION

Le réseau mucoviscidose Nord/Pas-de-Calais s'organise autour du responsable du réseau, du coordinateur administratif, d'un comité de coordination, et d'un collectif des usagers.

Le responsable du réseau est un médecin de CRCM désigné par les membres du comité de coordination et nommé pour 1 an. Sa désignation est implicitement reconduite 3 fois (mandat de 4 ans). Le responsable du réseau agit dans cette mission comme bénévole.

Le coordinateur administratif du réseau est employé par le réseau via le CHRU de Lille pour assister le responsable du réseau dans les fonctions de coordination et de soutien logistique.

Le responsable du réseau est chargé, avec l'aide du coordinateur administratif :

- d'animer la réflexion du comité de coordination pour qu'il mène à bien ses missions,
- d'assurer la coordination entre les différents membres du réseau,
- d'apporter un soutien logistique nécessaire à la réalisation des missions et des décisions du comité de coordination : assurer le secrétariat et la préparation des réunions du comité de coordination (organisation, ordre du jour, compte-rendus, diffusion d'informations...), contrôler le respect du calendrier, contrôler la conformité des prestations attendues,
- de rendre compte du fonctionnement du réseau auprès de tous les acteurs impliqués,
- de rédiger le rapport d'activité annuel et le rapport financier.

1/ Le comité de coordination

a) Composition

Le comité de coordination du réseau est composé de :

Pour le réseau : le responsable et le coordinateur administratif du réseau

Pour les familles : 1 représentant

Pour les patients adultes : 1 représentant

Pour les médecins hospitaliers : 4 représentants (1 représentant de chaque CRCM)

Pour les professionnels paramédicaux hospitaliers : 2 représentants (kinésithérapeute, infirmière coordinatrice, assistante sociale, psychologue ou autre)

Pour les professionnels libéraux : 3 représentants (1 représentant des médecins traitants, 1 représentant des kinésithérapeutes et un représentant des infirmières)

Chaque membre du comité de coordination représente ses pairs et cherchera du mieux qu'il le peut à être leur porte parole. Pour cela, les coordonnées de chaque membre du comité seront disponibles aux adhérents afin que chacun puisse communiquer au sein du comité de coordination par l'intermédiaire de son représentant.

b) Missions et organisation

Le comité de coordination :

- fait en sorte que les objectifs aboutissent en décidant d'une méthode (axes de travail et projets s'y rapportant) et d'un programme, et que le fonctionnement décidé en commun soit effectif;
- garantit l'application de méthodes de concertation entre les partenaires du réseau pour les décisions qui concernent les objectifs et leur évolution, le fonctionnement de la prise en charge et son évolution. A ce titre, il est l'interlocuteur des partenaires extérieurs du réseau. Il instruit les demandes dans le cadre de projets issus des membres du réseau ;
- s'assure de la diffusion et de l'échange des informations concernant le réseau à tous les acteurs impliqués dans la qualité des soins et la qualité de vie des patients et de leur famille ;
- décide de l'évolution des objectifs, du fonctionnement du réseau, des actions et recherches prioritaires à partir des travaux effectués par les groupes de travail ;
- garantit la mise en place d'un processus d'évaluation ;
- valide le rapport d'activité annuel et le rapport financier ;

- assure la coordination du réseau.

Le comité de coordination est renouvelé par tiers tous les 4 ans. Le mandat initial est renouvelable 2 fois.

Le comité de coordination est animé par le responsable et le coordinateur administratif du réseau. Il se réunit au moins 2 fois par an.

2/ Le collectif d'usagers

a) Composition

Il définira son mode de renouvellement et désignera les personnes participant directement au comité de coordination

b) Missions et organisation

Il est le porte-parole des autres parents/patients pris en charge par le même réseau de santé. Le but est de retranscrire les attentes, les besoins et la satisfaction des patients et des familles. Il rend compte aux parents et patients de ses travaux.

Il suscite l'évolution et la concrétisation de la réflexion sur l'organisation locale de la prise en charge par la concertation avec les autres membres du réseau (professionnels hospitaliers et libéraux notamment).

Il mène sa réflexion concernant les objectifs du réseau et son fonctionnement. Il soumet sa réflexion au réseau par l'intermédiaire de ses représentants au comité de coordination.

Le réseau offre un soutien logistique au collectif, s'il en a le besoin, pour l'organisation de réunions ou autre, afin d'assurer la subsistance de ce collectif dont le retour d'informations est essentiel pour l'évaluation de la prise en charge des patients et le choix des actions à mener.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS ET DROITS DES ADHERENTS DU RESEAU

Les professionnels adhérents prennent connaissance des objectifs et du fonctionnement du réseau par le présent document de présentation. Ils s'engagent à entrer dans la démarche du réseau telle que définie dans la charte et la convention.

La participation au réseau est une démarche volontaire, individuelle, non exclusive, fondée sur la confiance et le respect mutuel des intervenants. Elle prend effet à la signature de la convention pour les établissements et organismes et de la charte (document d'adhésion à la charte) pour les professionnels indépendants.

Les différents acteurs du réseau contribuent à l'atteinte des objectifs du réseau, c'est-à-dire à l'amélioration continue de la prise en charge des patients par :

- la participation aux formations proposées par le réseau
- la participation aux groupes de travail, et éventuellement au comité de coordination
- le respect des référentiels et/ou protocoles adoptés par le réseau
- l'échange entre professionnels des informations nécessaires à assurer l'amélioration de la prise en charge et la continuité des soins
- ...

Pour atteindre les objectifs fixés, les acteurs du réseau s'engagent à mettre en convergence, dans une logique forte de partenariat et de coopération, leurs potentiels respectifs de compétences et de moyens.

Chaque membre a le droit :

- de disposer de l'ensemble des productions
- de se présenter aux élections
- d'informer le comité de coordination en cas de difficulté
- de s'inscrire aux formations

ARTICLE 4 – OPTIMISATION DE LA PRISE EN CHARGE ET ACTIONS DE FORMATION

Le Réseau Mucoviscidose Nord/Pas-de-Calais participe à l'amélioration de la prise en charge globale des patients atteints de mucoviscidose suivis dans la région.

Ses objectifs principaux sont :

1) d'améliorer la qualité et la continuité des soins à l'hôpital et en ville :

- en assurant une meilleure adéquation entre les besoins et les compétences présentes au sein du réseau,

- en offrant aux patients un suivi individualisé, adapté à leurs besoins spécifiques, à chaque étape de leur parcours,

- en facilitant le maintien ou le retour à domicile ou à proximité de leurs lieux de vie,

- en évaluant et améliorant la satisfaction des patients et de leur entourage,

- en améliorant les compétences, la participation active et l'autonomie des patients et de leur entourage familial dans la prise en charge de la maladie,

- en assurant les échanges de pratiques, l'information et la formation des différents professionnels de santé impliqués dans la prise en charge à domicile du patient,

2) d'obtenir des gains de santé pour les patients en terme d'espérance de vie, et de qualité de vie pour les patients et leur famille (« donner des années à la vie et de la vie aux années »),

3) d'harmoniser cette prise en charge au sein de la région, en favorisant l'échange de pratiques entre professionnels hospitaliers et extra-hospitaliers, et en s'appuyant sur les référentiels internationaux, nationaux et locaux existants,

4) d'aider à la communication et à la circulation de l'information entre les différents membres du réseau, en respectant le principe de confidentialité des données.

La prise en charge des patients est envisagée conformément au cadre et à l'esprit de la circulaire du 22 octobre 2001, c'est-à-dire en tenant compte des missions des CRCM et dans le cadre d'un partenariat renforcé entre les acteurs directement impliqués :

- les patients et les parents,

- les professionnels hospitaliers, soignants et non soignants, travaillant en équipe pluridisciplinaire au sein des CRCM et des centres hospitaliers non CRCM,

- les professionnels exerçant une activité à orientation sanitaire ou médico-sociale, et participant à la prise en charge des patients au sein du Réseau Mucoviscidose Nord/Pas-de-Calais, à quelque étape que ce soit (médecins, infirmières, kinésithérapeutes...).

Le réseau promeut ainsi, dans le cadre d'actions visant à la coopération de tous les acteurs, différents outils permettant de créer du débat et de la concertation autour des prises en charge, en favorisant une réflexion autour de la qualité des soins et de la qualité de vie des patients et de leur famille, en tenant compte des souhaits exprimés par chaque partenaire. Pour ce faire, les acteurs du réseau reconnaissent

qu'il convient de s'appuyer sur la qualité des soins existante et de chercher à l'améliorer encore. Le projet thérapeutique doit s'inscrire dans la vie sociale et professionnelle souhaitée par le patient et sa famille.

La formation, qui n'est qu'une part des actions visant l'amélioration de la prise en charge des patients, s'adresse à chaque professionnel de santé. L'objectif est l'obtention et le maintien du niveau de compétence médicoteknique nécessaire à la qualité des soins et à l'efficacité de l'interaction entre les professionnels du réseau.

La qualité de la formation se base sur :

- l'actualisation permanente de son contenu ;
- le souci d'associer un enseignement pratique à l'enseignement théorique ;
- la diffusion de l'information scientifique et professionnelle au sein du réseau (référentiels de soins et procédures organisationnelles notamment) ;
- son évaluation.

ARTICLE 5 – MODALITES DE PARTAGE DE L'INFORMATION

Une plaquette de présentation du réseau a été réalisée et distribuée aux membres ou acteurs potentiels du réseau. Elle sera mise à jour en fonction des besoins.

Une base de données informatiques déclarée à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté) permet la gestion des dossiers des adhérents et de réaliser des travaux statistiques à des fins d'évaluation du réseau. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du réseau et ne peuvent être communiquées qu'aux professionnels de santé chargés du suivi des patients dans le respect des règles de confidentialité. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les adhérents peuvent obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations les concernant, en s'adressant au médecin référent du CRCM ou directement au Réseau Mucoviscidose Nord-Pas de Calais, CHRU de Lille, Hôpital Calmette, Bd du Pr Jules Leclercq, 59037 Lille cedex.

Les professionnels membres du réseau s'engagent expressément à informer les patients de l'existence du réseau et de leur appartenance au réseau.

L'envoi de courrier électronique ou postal et le site Internet permettent d'informer les adhérents de l'avancée des principales actions du réseau, et notamment des réunions, des protocoles, des actions de formation.

Un dossier patient papier est créé pendant la prise en charge effective d'un patient par le réseau (ex : en activité physique) afin de permettre le suivi. A la fin de cette prise en charge, ce dossier est ajouté au dossier médical du patient dans le CRCM où il est suivi.

Un recueil de données informatiques est réalisé pour permettre l'évaluation de la prise en charge individuelle et de l'activité globale des personnels du réseau.

L'installation d'un dossier patient informatisé « e-muco » au sein des CRCM de la région est encouragée par le réseau. Cette informatisation permettra notamment le transfert du dossier complet d'un patient d'un CRCM à l'autre lorsque le patient change de CRCM.

ARTICLE 6 – EVALUATION

Conformément au décret n° 2002-1463 du 17 décembre 2002 relatif aux critères de qualité et conditions d'organisation, de fonctionnement et d'évaluation des réseaux de santé portant application de l'article L. 6321-1 du code de la santé publique, et à la circulaire DHOS/03/CNAM n°2007-88 du 2 mars 2007

relative aux orientations de la DHOS et de la CNAMTS en matière de réseaux de santé et à destination des ARH et des URCAM, le réseau répond a des obligations en terme d'évaluation de son activité.

Ainsi, dans une perspective d'amélioration permanente du service apporté aux patients et de meilleure efficience, l'évaluation fait partie intégrante de tout projet du réseau.

L'évaluation du réseau se situe à deux niveaux :

- une évaluation interne tous les ans à l'occasion du rapport d'activité transmis chaque année à l'URCAM,
- une évaluation externe tous les trois ans « permettant d'apprécier :
 1. Le niveau d'atteinte des objectifs ;
 2. La qualité de la prise en charge des usagers (processus et résultats) ;
 3. La participation et la satisfaction des usagers et des professionnels du réseau ;
 4. L'organisation et le fonctionnement du réseau ;
 5. Les coûts afférents au réseau ;
 6. L'impact du réseau sur son environnement ;
 7. L'impact du réseau sur les pratiques professionnelles. »

Le réseau Nord-Pas-de-Calais s'engage à transmettre le rapport d'évaluation sur demande d'un des partenaires.

ARTICLE 7 – ANNEXES

- *Notices d'information patients adultes et parents de patients*
- *Document d'adhésion patient à compléter par le CRCM*
- *Document d'adhésion des professionnels libéraux*



ADHESION AU RESEAU (GRATUITE)

Notice d'information du patient adulte

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous êtes ou venez d'être pris en charge par l'équipe du Centre de Ressources et de Compétences pour la Mucoviscidose (CRCM) de _____.

La circulaire DHOS/O/DGS/SD5/2001 du 22 octobre 2001 relative à l'organisation des soins pour les patients atteints de mucoviscidose a défini leur prise en charge dans des centres de ressources et de compétences de la mucoviscidose (CRCM). Les CRCM regroupent les compétences de nombreux corps professionnels dans les différentes disciplines concernées par la mucoviscidose pour soigner au mieux dans la continuité et dans la globalité les patients atteints de mucoviscidose.

La circulaire précisait également la nécessité de la mise en place d'un réseau de soins centré autour du patient en liaison avec les professionnels de santé intervenant auprès du patient à domicile. Pour cela, le «**Réseau Mucoviscidose Nord – Pas de Calais**» a été mis en place.

Les objectifs de ce réseau de santé sont l'amélioration continue de la qualité et de la continuité des soins et l'obtention de gains en santé et en qualité de vie en regroupant autour de vous, en fonction de vos besoins, une équipe de professionnels hospitaliers et libéraux compétents, connaissant parfaitement votre cas et capables de coopérer entre eux efficacement : médecins, kinésithérapeutes, infirmières, diététiciennes, psychologues, assistantes sociales, pharmaciens, structure de soins à domicile.

Le Réseau Mucoviscidose Nord – Pas de Calais favorise :

- l'échange des pratiques entre professionnels,
- la communication entre professionnels dans le respect des règles de confidentialité imposées aux professionnels de santé,
- la formation et l'information des professionnels et des patients,
- l'éducation thérapeutique des patients,
- une évaluation régulière afin de fixer des axes d'amélioration de la prise en charge des patients,
- une prise en charge de l'activité physique par la mise à disposition d'éducateurs médico-sportifs.

Comme tout patient suivi par un des CRCM de la région, vous êtes implicitement considéré comme adhérent au réseau. Cette adhésion est gratuite et ne vous engage à rien. Vous pouvez toutefois vous y opposer par simple courrier adressé à votre médecin référent du CRCM sans que cela ait de conséquence sur votre suivi ou la prise en charge de votre maladie par les professionnels du CRCM.

En tant qu'adhérent, il vous sera proposé de participer à des réunions d'information ou à l'évaluation de votre prise en charge.

Il vous est également possible de participer au **collectif des usagers** qui réunit des parents et des patients adultes pris en charge dans le réseau. Deux représentants du collectif des usagers participent au comité de coordination qui décide des projets mis en œuvre par le réseau.

Le réseau Mucoviscidose Nord – Pas de Calais dispose de moyens informatiques destinés à faciliter la gestion des dossiers des adhérents et à réaliser, le cas échéant, des travaux statistiques à des fins d'évaluation du réseau.

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du réseau et ne peuvent être communiquées qu'aux professionnels de santé chargés de votre suivi dans le respect des règles de confidentialité. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant, en vous adressant à votre médecin référent au CRCM ou directement au Réseau Mucoviscidose Nord-Pas de Calais, CHRU de Lille, Hôpital Calmette, Bd du Pr Jules Leclercq, 59037 Lille cedex.



ADHESION AU RESEAU (GRATUITE)

Notice d'information des parents de patients

Madame, Monsieur,

Votre enfant est ou vient d'être pris en charge pour sa maladie par l'équipe du Centre de Ressources et de Compétences pour la Mucoviscidose (CRCM) de _____

La circulaire DHOS/O/DGS/SD5/2001 du 22 octobre 2001 relative à l'organisation des soins pour les patients atteints de mucoviscidose a défini leur prise en charge dans des centres de ressources et de compétences de la mucoviscidose (CRCM). Les CRCM regroupent les compétences de nombreux corps professionnels dans les différentes disciplines concernées par la mucoviscidose pour soigner au mieux dans la continuité et dans la globalité les patients atteints de mucoviscidose.

La circulaire précisait également la nécessité de la mise en place d'un réseau de soins centré autour du patient en liaison avec les professionnels de santé intervenant auprès du patient à domicile. Pour cela, le «**Réseau Mucoviscidose Nord – Pas de Calais**» a été mis en place.

Les objectifs de ce réseau de santé sont l'amélioration continue de la qualité et de la continuité des soins et l'obtention de gains en santé et en qualité de vie en regroupant autour de votre enfant, en fonction de ses besoins, une équipe de professionnels hospitaliers et libéraux compétents, connaissant parfaitement son cas et capables de coopérer entre eux efficacement : médecins, kinésithérapeutes, infirmières, diététiciennes, psychologues, assistantes sociales, pharmaciens, structure de soins à domicile.

Le réseau Mucoviscidose Nord – Pas de Calais favorise :

- l'échange des pratiques entre professionnels,
- la communication entre professionnels dans le respect des règles de confidentialité imposées aux professionnels de santé,
- la formation et l'information des professionnels et des patients,
- l'éducation thérapeutique des patients,
- une évaluation régulière afin de fixer des axes d'amélioration de la prise en charge des patients,
- une prise en charge de l'activité physique par la mise à disposition d'éducateurs médico-sportifs.

Comme tout patient suivi par un des CRCM de la région, vous et votre enfant êtes implicitement considérés comme adhérents au réseau. Vous pouvez toutefois vous y opposer par simple courrier adressé à votre médecin référent du CRCM sans que cela ait de conséquence sur le suivi de votre enfant ou la prise en charge de sa maladie par les professionnels du CRCM.

En tant qu'adhérent, il vous sera proposé de participer à des réunions d'information ou à l'évaluation de votre prise en charge.

Il vous est également possible de participer au **collectif des usagers** qui réunit des parents et des patients adultes pris en charge dans le réseau. Deux représentants du collectif des usagers participent au comité de coordination qui décide des projets mis en œuvre par le réseau.

Le réseau Mucoviscidose Nord – Pas de Calais dispose de moyens informatiques destinés à faciliter la gestion des dossiers des adhérents et à réaliser, le cas échéant, des travaux statistiques à des fins d'évaluation du réseau.

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du réseau et ne peuvent être communiquées qu'aux professionnels de santé chargés de votre suivi dans le respect des règles de confidentialité. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant, en vous adressant à votre médecin référent au CRCM ou directement au Réseau Mucoviscidose Nord-Pas de Calais, CHRU de Lille, Hôpital Calmette, Bd du Pr Jules Leclercq, 59037 Lille cedex.

ADHESION GRATUITE DU PATIENT AU RESEAU
A remplir par le CRCM

Identification du patient

Nom et prénom du patient :

Date de naissance :

Nom et prénom du/des représentant(s) légal(aux) le cas échéant :

Adresse :

Téléphone(s) :

E-mail :

Attestation d'information du patient

Je soussigné(e) _____, du CRCM de _____
déclare avoir informé le patient ci-dessus nommé (son/ses représentant(s) légal(aux) le
cas échéant) de son adhésion gratuite au Réseau Mucoviscidose Nord - Pas de Calais et
de ce que cela implique. Le document d'information lui a été remis et il n'a pas exprimé
d'opposition à ce jour.

En cas d'opposition du patient exprimée ultérieurement, j'en informerai aussitôt le
réseau.

Date :

Signature :

Accusé de réception du réseau

Adhésion N°

enregistrée le

Adhésion non enregistrée - motif :

Signature du représentant du réseau :

ADHESION D'UN PROFESSIONNEL DE SANTE (GRATUITE)

Document à remplir par le professionnel

Identification du professionnel de santé

Personne physique

Nom :

Prénom :

Profession :

N° identification :

Personne morale

Nom de l'organisme :

Adresse professionnelle (ou siège social pour une personne morale) :

.....

.....

Téléphone(s) :

E-mail :

Adhésion du professionnel de santé

Je soussigné(e) _____ déclare avoir pris connaissance de la convention constitutive et de la charte du Réseau Mucoviscidose Nord - Pas de Calais (disponibles sur le site web du réseau ou sur demande), et en accepter les termes.

En signant le présent document, je deviens adhérent du Réseau Mucoviscidose Nord - Pas de Calais. Cette adhésion est gratuite et volontaire.

Cachet du professionnel si disponible

	Date : Signature :
--	-----------------------

J'accepte que mes coordonnées postales et téléphoniques figurent dans l'annuaire santé accessible sur le site Internet www.muco5962.fr. Cette inscription à l'annuaire santé du réseau est gratuite et volontaire.

Je n'accepte pas que mes coordonnées postales et téléphoniques figurent dans l'annuaire santé accessible sur le site Internet www.muco5962.fr.

Je peux à tout moment demander le retrait ou la modification de ces informations.

Accusé de réception du réseau

Adhésion N° _____ enregistrée le _____

Adhésion non enregistrée - motif :

Signature du représentant du réseau :

Ces informations sont nécessaires à l'enregistrement de votre adhésion au réseau Mucoviscidose Nord - Pas de Calais qui dispose de moyens informatiques destinés à faciliter la gestion des dossiers des adhérents et à réaliser, le cas échéant, des travaux statistiques à des fins d'évaluation du réseau. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du réseau. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant, en vous adressant au Réseau Mucoviscidose Nord-Pas de Calais, CHRU de Lille, Hôpital Calmette, Bd du Pr Jules Leclercq, 59037 Lille cedex.